

Quand la voiture ne tient pas ses promesses

Les bourses automobiles en ligne pour les garages sont très populaires en cette période de pandémie. C'est un peu problématique quand le véhicule présente des défauts qui n'étaient pas mentionnés dans la description.



Le garagiste Markus Müller (dont le nom a été changé) achète régulièrement ses véhicules d'occasion via une bourse en ligne. S'il est intéressé par un véhicule, il a la possibilité de faire une offre. Si son offre est la plus élevée, il remporte la voiture qui lui appartient. Les véhicules proposés à la vente sur cette plateforme en ligne proviennent pour la plupart de restitutions de leasing ou de cas d'assurance sous garantie.

« Le moteur fonctionne, mais fait du bruit », peut-on lire dans la description du véhicule qu'il souhaite acheter. Cela ne dissuade pas le garagiste. Markus Müller soumet une offre et se voit attribuer le véhicule. Lorsqu'il récupère la voiture, il est choqué de découvrir que le moteur est endommagé. Le garagiste veut le rendre. Motif : la voiture présente des défauts qui ne sont pas mentionnés dans la description. Cependant le vendeur voit les choses différemment. La description indiquait explicitement que le moteur faisait du bruit. Il refuse de le reprendre.

Perplexe, Markus Müller contacte son assurance protection juridique. L'avocate de Protekta prend en charge l'affaire et vérifie si le garagiste Markus Müller, en tant que spécialiste, aurait dû s'attendre à un dégât moteur avec cette formulation. Sa conclusion : en tant que professionnel, le garagiste a un devoir de clarification plus important qu'un profane. Dans la lettre adressée au vendeur, elle fait toutefois valoir que les dégâts du moteur n'étaient pas prévisibles puisque le contrat garantissait le bon fonctionnement du moteur.

Après réception de la lettre de Protekta, le vendeur cède. Il accepte de reprendre la voiture et de rembourser à Markus Müller le prix d'achat.

Offre : en collaboration avec Protekta, l'UPSA propose une assurance protection juridique entreprise spécialement conçue pour la branche automobile. Elle assure notamment les coûts des litiges qui peuvent se déclarer avec des clients, des fournisseurs de véhicules ou des employés. Tous les véhicules à moteur servant au fonctionnement de l'entreprise sont assurés forfaitairement dans la protection juridique circulation. Les membres de l'UPSA bénéficient de 20 % de remise sur l'assurance protection juridique entreprise de Protekta. Pour de plus amples informations, consultez le [Conseil aux clients de l'UPSA](#).